

LE DROIT OUVRIER



Titre

Le droit ouvrier

Date

1920

Éditeur(s)

Confédération Générale du Travail

Support

Papier

Autre format

Ressource Internet

Type de document

Revue

Périodicité

Mensuelle

Source du droit

Jurisprudence - Doctrine

Domaines du droit

Droit privé

Contenu

- Doctrine (dont parfois décisions jurisprudentielles en annexe)
- Divers documents : circulaires, instructions, rapports...
- Jurisprudence : décisions annotées (texte intégral), chroniques jurisprudentielles, résumés d'arrêts récents de la Cour de Cassation

Type de classement

Méthodique :

- Partie I : Doctrine
- Partie II : Documents
- Partie III : Jurisprudence
- Partie IV : Chroniques jurisprudentielles

Clefs d'utilisation

- Un sommaire succinct en couverture de chaque numéro
- Une table des matières dans chaque numéro mensuel
- Tables annuelles :
 - table des articles, notes et conclusions classés par noms d'auteurs
 - pagination des rubriques du *Droit ouvrier* de l'année
 - table alphabétique des matières
 - table chronologique de la jurisprudence
 - table thématique des sommaires d'arrêts de la Cour de Cassation

Notes

- Les résumés d'arrêts récents de la Cour de Cassation sont présentés en couverture du fascicule.
- Sur le site de la revue en accès gratuit :
 - archives des anciens numéros (depuis 2000) sauf les deux dernières années
 - sommaire succinct et table des matières mensuels en ligne (depuis 2001)
 - tables thématiques annuelles (depuis 2003)

[Gallica.fr](http://gallica.fr) propose une version numérisée du titre pour la période 1920-1927.

Fiche documentaire réalisée par Lucienne DEDIEU-URIOS (BU Toulouse 1) mise à jour par Julie GAKYERE (SCD Lille Droit-Santé)

Liens

<http://ledroitouvrier.cgt.fr/>

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb32759046c/date>

Date de création

10-03-2015

Date de mise à jour

20-07-2018

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).